

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2014  
Publication : 28/02/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Le Chef de Service  
  
Nathalie MAILLOT

Conseil Général  
Haut-Rhin

Direction de l'Autonomie  
Service Tarification  
des Établissements Sociaux

2014 00046 Colmar, le 3 JAN. 2014

ARRETE

DA

du

**portant notification de la décision d'autorisation budgétaire  
et fixation des prix de journée hébergement et des tarifs dépendance 2014  
de l'EHPAD du Brand à TURCKHEIM**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L. 314-1 et suivants, R. 314-1 à R. 314-117 relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, et R. 314-204, ainsi que ses articles L. 351-1 à L. 351-8 et R. 351-1 à R. 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment son article 45 ;
- VU** le rapport et la délibération CG-2013-5-4-3 du 5 décembre 2013 fixant l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2014 ;
- VU** le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU** la convention tripartite de deuxième génération en date du 12 février 2010 intervenue entre le Département du Haut-Rhin, l'Agence Régionale de Santé et l'EHPAD du Brand à TURCKHEIM ;
- VU** la convention relative au versement par dotation globale de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement en date du 25 mai 2010 intervenue entre le Département du Haut-Rhin et l'EHPAD du Brand à TURCKHEIM ;
- VU** l'avenant N°1 à la convention APA signé le 5 février 2013 ;
- VU** les propositions budgétaires formulées par l'EHPAD du Brand à TURCKHEIM et la tenue de la procédure contradictoire prévue par les articles R. 314-21 et suivants du CASF ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Pour l'exercice budgétaire 2014, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'EHPAD du Brand à TURCKHEIM sont autorisées comme suit :

	HEBERGEMENT	DEPENDANCE
Total des dépenses (classe 6)	1 580 998,00 €	498 177,00 €
Total des recettes (classe 7)	1 570 998,00 €	483 177,00 €
Intégration du résultat (+/-)		15 000,00 €
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10 000,00 €	

### **ARTICLE 2 :**

Les prix de journée applicables à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2014** pour l'EHPAD du Brand à TURCKHEIM sont fixés à :

HEBERGEMENT	Résident de plus de 60 ans	Résident de moins de 60 ans
Chambre double	55,64 €	74,04 €
Chambre individuelle	56,65 €	75,05 €

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement, ci-dessus mentionné, diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

#### **Dépendance :**

DEPENDANCE	Tarifs	Dont pris en charge par l'APA
<b>GIR 1/2</b>	20,76 €	15,17 €
<b>GIR 3/4</b>	13,17 €	7,58 €
<b>GIR 5/6</b>	5,59 €	Néant

La dotation globale APA, versée à l'établissement pour l'année 2014, est fixée à :

**336 383,60 €.**

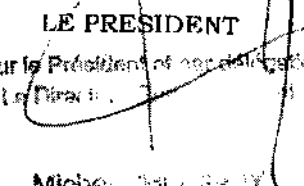
### **ARTICLE 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, de sa notification.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

### **ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT  
Pour le Président de l'établissement  
Le Directeur  
  
Michel LEBLANC